

Séance ordinaire du 11 novembre 2013

À cette séance ordinaire tenue le onzième jour du mois de novembre de l'an deux mille treize étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

*Monsieur Frédéric Vallières
Monsieur Clément Roy
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Normand Tremblay
Monsieur Scott Mitchell*

Conseiller siège numéro 2: Vacant

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

Acceptation des procès verbaux et suivis

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès verbaux de la séance ordinaire du 1er octobre 2013, soient acceptés tel que rédigés.

Vérification des comptes du mois

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les comptes du mois d'octobre s'élevant à cent trente neuf mille cent quatre vingt douze et quatre (139 192,04 \$), soient acceptés et payés tel que présentés. (Documents annexés).

Démission de Monsieur Patrice Simard, conseiller au siège numéro 2

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur Patrice Simard, conseiller au siège numéro 2;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la démission de Monsieur Patrice Simard, conseiller au siège numéro 2 et effective en date du 10 octobre 2013. La cause d'inéligibilité n'était pas connue lors du dépôt de sa candidature ni même au moment de l'élection par acclamation tenue le 4 octobre 2013. Une lettre de félicitations lui sera adressée pour sa nomination au poste de juge de la Cour municipale commune de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

Avis du Président d'élection

Le président d'élection Madame Nicole Thibodeau décrète la mise en candidature pour le poste vacant de conseiller au siège numéro 2 à compter du 10 janvier 2014. L'inscription prendra fin le 24 janvier à 16 :30 hres. Si plus d'un candidat, une élection sera tenue le 23 février 2014 selon les recommandations du Directeur Général des Élections.

Nomination du pro-maire

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'élection municipale tenue le 3 novembre dernier, de nouvelles nominations s'avéraient nécessaires et obligatoires;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

3339-11-13

ET RÉSOLU UNANIMEMENT la nomination de Monsieur Johnny Carrier à titre de pro-maire à compter du 1er novembre 2013 pour se terminer le 1er juillet 2014.

Nomination des membres du Conseil sur les comités

<i>O.M.H. :</i>	<i>Normand Tremblay, Frédéric Vallières</i>
<i>Loisirs :</i>	<i>Scott Mitchell</i>
<i>Urbanisme :</i>	<i>Clément Roy, Scott Mitchell</i>
<i>Développement :</i>	<i>Frédéric Vallières</i>
<i>Bibliothèque, représentant :</i>	<i>Normand Tremblay</i>
<i>Agriculture :</i>	<i>Johnny Carrier, Frédéric Vallières</i>
<i>Incendie :</i>	<i>Johnny Carrier, Clément Roy</i>
<i>Sécurité publique :</i>	<i>Clément Roy, Frédéric Vallières</i>
<i>Voirie :</i>	<i>Johnny Carrier, Frédéric Vallières</i>
<i>Comité d'administration :</i>	<i>Scott Mitchell, Johnny Carrier</i>
<i>Comité des immigrants (MRC) :</i>	<i>Scott Mitchell</i>
<i>Comité des aînés (MRC) :</i>	<i>Normand Tremblay</i>
<i>Responsable système d'alarme : (Manoir) :</i>	<i>Clément Roy</i>

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Tremblay

3340-11-13

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que toutes ces nominations soient effectives à compter de ce jour.

Dépôt du règlement numéro 324

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté un règlement de zonage numéro 198-2007 en date du 4 février 2008 et qu'elle désire le modifier;

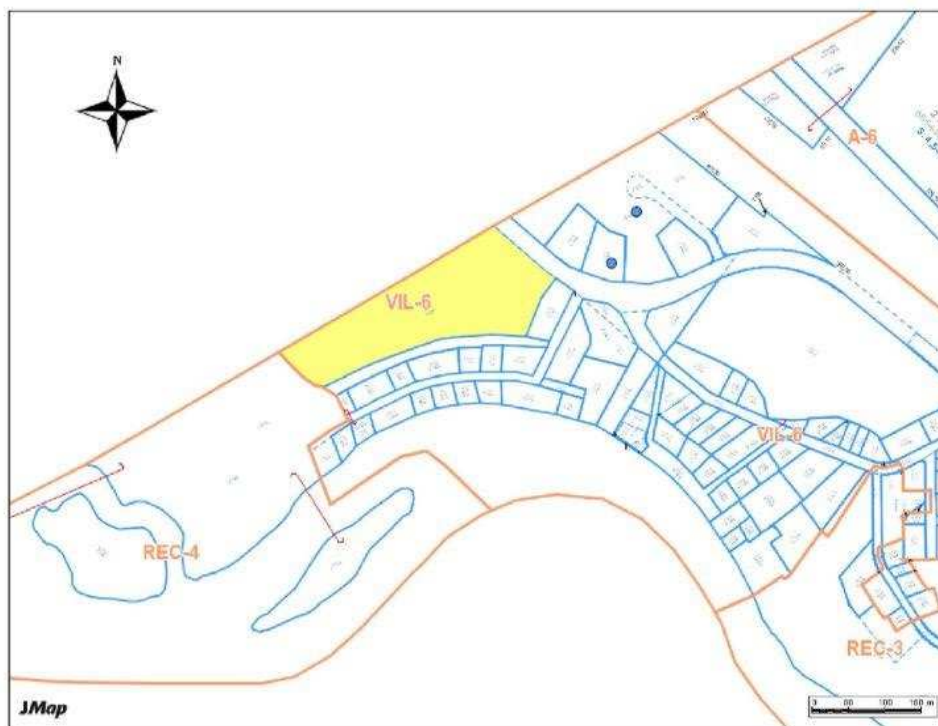
CONSIDÉRANT l'acceptation du 1er projet de règlement numéro 324 en date du 9 septembre 2013;

CONSIDÉRANT l'acceptation du 2ème projet de règlement numéro 324 en date du 1er octobre 2013;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

3341-11-13

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation du règlement numéro 324 ayant pour objet l'agrandissement de la zone REC-4 à même une partie de la zone VIL – 6. (Parc des Îles).



ARTICLE 1 : Agrandissement de la zone REC-4

Agrandissement de la zone REC-4 à même une partie de la zone VIL – 6

ARTICLE 2 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoption du règlement numéro 324, le 11 novembre 2013.

Clément Marcoux, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier

*2ème projet
règlement
no 325*

Dépôt du 2ème projet de règlement numéro 325

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté un règlement de zonage numéro 198-2007 en date du 4 février 2008 et qu'elle désire faire un ajout dans la grille d'usages de la zone RA-24 sous l'onglet « Transport et Communication » : **ajoutez Service public (Infrastructure) et sous l'onglet « Culture, Récréation, Loisirs » ajoutez : Parc**

CONSIDÉRANT l'acceptation du 1er projet de règlement numéro 325 en date du 1er octobre 2013;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

3342-11-13

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation du 2ème projet de règlement numéro 325 ayant pour objet l'ajout dans la grille d'usages de la zone RA-24 (18e Rue).

ARTICLE 1 : Ajout dans la grille d'usages de la zone RA-24

TYPES D'USAGE/ ZONES	RA 16	RA 17	RA 18	RA 19	RA 20	RA 21*	RA 22*	RA 23*	RA 24								
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES																	
Aliments et de boisson																	
Tabac																	
Produits en caoutchouc et en plastique																	
Cuir et produits connexes																	
Textile																	
Vestimentaire																	
Bois																	
Meuble et articles d'ameublement																	
Papier et produits en papier																	
Imprimerie, édition et industries connexes																	
Première transformation de métaux																	
Produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)																	
Machinerie (sauf électrique)																	
Matériel de transport																	
Produits électriques et électroniques																	
Produits minéraux non métalliques																	
Industrie de produits du pétrole et du charbon																	
Industrie chimique																	
Autres industries manufacturières																	
TRANSPORT ET COMMUNICATION																	
Infrastructure de transport																	
Transport par véhicule moteur																	
Communication, centre et réseaux																	
Service public (Infrastructure)	√	√	√	√	√	√*	√*	√*	√*								
Éoliennes																	
CULTURE, RÉCRÉATION, LOISIR																	
Exposition d'objets culturels																	
Assemblée publique																	
Amusement																	
Activité récréative																	
Centre touristique et camp de groupes																	
Parc	√	√	√	√	√	√*	√*	√*	√*								
Camping																	
AGRICULTURE																	
Agriculture	14	14	14	14	14			14*	14*								
Activité reliée à l'agriculture																	
Exploitation forestière et services connexes	√	√	√	√	√			√*	√*								
Pêche, chasse, piégeage et activités connexes																	
Exploitation et extraction de sable et gravier																	
Exploitation et extraction de la pierre																	

Règlement numéro 226 – Résolution no 2349-08-08 – Adopté le 19 août 2008
Règlement numéro 272 – Résolution no 2865-02-11 – Adopté le 15 février 2011
Règlement numéro 319 – Résolution no 3281-07-13 – Adopté le 8 juillet 2013
Règlement numéro 325 – Avis de motion + dépôt du 1er projet de règlement

ARTICLE 2 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoption du 2ème projet de règlement numéro 325, le 11 novembre 2013.

Clément Marcoux, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier

Demande du MDDEFP (Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

CONSIDÉRANT la demande du MDDEFP afin d'obtenir le certificat d'autorisation pour le poste de pompage PP-5;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

3343-11-13

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Scott s'engage à mettre en place un programme d'entretien visant à assurer le nettoyage périodique du regard S-101 en amont du poste de pompage PP-5 (nouveau poste) et que la Municipalité s'engage à prendre les mesures nécessaires afin de s'assurer que l'école l'Accueil dispose d'un clapet anti-retour fonctionnel et étanche.

Acceptation des soumissions pour les travaux d'aqueduc et d'égoût, secteur 6e Rue et construction du poste de pompage PP-5

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu dix (10) soumissions pour les travaux d'aqueduc et d'égoût, secteur 6e Rue et la construction du poste de pompage PP-5;

<i>1- Métro Excavation</i>	<i>2 188 509,53 \$ taxes incluses</i>
<i>2- Les Excavations Lafontaine Inc.</i>	<i>2 228 206,50 \$ taxes incluses</i>
<i>3- Les Constructions de l'Amiante Inc.</i>	<i>2 389 240,86 \$ taxes incluses</i>
<i>4- Construction Polaris Inc.</i>	<i>2 400 678,00 \$ taxes incluses</i>
<i>5- Allen Entrepreneur Général Inc.</i>	<i>2 497 257,00 \$ taxes incluses</i>
<i>6- Construction B.M.L. Div. Sintra Inc.</i>	<i>2 531 864,48 \$ taxes incluses</i>
<i>7- G.P.C. Excavation Inc.</i>	<i>2 629 250,88 \$ taxes incluses</i>
<i>8- T.G.C. Inc.</i>	<i>2 736 393,33 \$ taxes incluses</i>
<i>9- Gilles Audet Excavation Inc.</i>	<i>2 859 089,07 \$ taxes incluses</i>
<i>10- Entreprises G.N.P. Inc.</i>	<i>3 000 257,74 \$ taxes incluses</i>

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

3344-11-13

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la soumission de Métro Excavation étant le plus bas soumissionnaire au montant de 2 188 509,53 \$, taxes incluses et ayant obtenu le plus haut pointage final pour les travaux d'aqueduc et d'égoût, secteur 6e Rue et la construction du poste de pompage PP-5 et conditionnel à l'obtention de toutes les autorisations requises (MDDEFP, MAMROT, etc.).

*Avis motion
no 326*

Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Scott Mitchell .qu'un règlement d'emprunt au montant de 2 763 204,00 \$ et portant le numéro 326 et ayant pour objet les travaux d'aqueduc et d'égoût, secteur 6e Rue et la construction du poste de pompage PP-5.

Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal 2013-2014

CONSIDÉRANT le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice 2013-2014;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

3345-11-13

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil approuve les dépenses pour les travaux d'asphaltage exécutés de la rue Drouin, rue Couture et du petit Rang Saint-Étienne pour un montant subventionné de 12 000 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports.

Démission de Monsieur Jean-François Bisson à titre de pompier à temps partiel pour la Municipalité de Scott

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

3346-11-13

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de la démission de Monsieur Jean-François Bisson à titre de pompier à temps partiel pour la Municipalité de Scott et effective à compter du 7 novembre 2013.

Campagne de financement Centre Médical :

CONSIDÉRANT la nouvelle demande de financement pour le Centre Médical;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

3347-11-13

ET RÉSOLU UNANIMEMENT la formation d'un comité afin de faire des appels téléphoniques pour le financement du Centre Médical avec un budget de 1 000 \$ à des fins de publicité et l'assistance au Comité. Budget octroyé en 2014.

Je, Clément Marcoux, maire atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Frédéric Vallières et ajournée au lundi, 18 novembre.à 20 :10

Clément Marcoux, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier